Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT)

Strasbourg, le 21 août 2017

CPT/Inf (2017) 20 (Ex CPT (2010) 102 REV)



Inspection d'un service médical pénitentiaire par un médecin du CPT Aide-mémoire

Cet aide-mémoire n'est pas exhaustif, mais plutôt un outil à utiliser pendant des visites du CPT; il sera régulièrement mis à jour.

I. Entretien initial avec le médecin responsable

Questions à poser (en gardant à l'esprit les domaines d'intérêt général suivants) : 1. Accès à un médecin, 2. Equivalence des soins (avec une attention spéciale au niveau plus élevé de morbidité et aux besoins en soins de santé plus importants pour les détenus), 3. Consentement du patient et confidentialité, 4. Soins préventifs (vaccination, addictions, programmes de substitution aux opiacés, préservatifs, échange d'aiguilles et de seringues, etc.), 5. Détenu(e)s vulnérables : personnes âgées, femmes, personnes handicapées, personnes LGBT, mineurs, minorités ethniques, ressortissants étrangers sans-papiers, 6. Indépendance professionnelle, 7. Compétence professionnelle

A. Equipe médico-infirmière

- Nombre de médecins (généralistes, psychiatres, dentistes), autres spécialistes, psychologues, infirmiers/infirmières, aides-soignant(e)s (plein temps/temps partiel; autre emploi) par rapport au nombre de détenus
- Présence du personnel sur place (heures d'arrivée et de départ)
- Formation, diplômes, conditions de rémunération
- Tiers participant aux soins : agents pénitentiaires, détenus ?

B. Appuis sanitaires extérieurs

- Hôpitaux de dégagement en cas d'urgence/affections lourdes ?
- Consultations extérieures spécialisées (quoi ? qui ? quand ? nombre ?)
- Mode et conditions de transfert médical des détenus malades (notamment en cas d'urgence)

C. Activité médicale thérapeutique

1) Volume

- Communication (et partage) des informations / continuité des soins
- Nouveaux arrivants : nombre par mois, contenu/moment de l'examen médical à l'admission
- Consultations pendant la détention : disponibilité, nombre et durée des consultations par catégorie de personnel soignant, modalités d'accès respectant le secret médical (demandes orales/écrites, exposé des motifs de la demande au personnel non médical, filtrage des requêtes - par qui ?) ?
- Délais d'attente par type de prestation médicale
- Urgences : procédure pendant/en dehors des heures ouvrées ; y a-t-il un médecin de garde : qui ?
- Soins dispensés gratuitement / cofinancement par les détenus ? assurance santé ?
- Service médical également responsable pour le personnel pénitentiaire/les familles ?

2) Affections rencontrées

- Type d'affection / affections spécifiques rencontrées par le service
- Prise en compte des questions de genre dans la prestation des soins médicaux et de la prévention (femmes enceintes / mères incarcérées avec enfant / dépistage d'abus sexuels et toute autre forme de violence / dépistage du cancer du sein ou d'un cancer gynécologique)
- Groupes ayant des besoins spécifiques : par exemple, personnes handicapées / personnes LGBT / personnes âgées
- Troubles mentaux (troubles psychotiques, consentement au traitement, recours à l'isolement et à la contention)
- Liste des décès : cause, autopsie ?

3) Prévention, toxicomanie et réduction des risques

- Prévention du suicide et de l'automutilation
- Maladies transmissibles (par exemple, hépatites, VIH, tuberculose, syphilis, infections cutanées):
 dépistage, conseil, prévention, suivi et traitement
- Distribution confidentielle de préservatifs ?
- Prévention de la transmission de maladies par voie de tatouage, « piercing » et autres formes de pénétration de la peau
- Dépistage systématique de la consommation de drogues, d'alcool et de tabac à l'admission ?
- Dépistage de drogues (type de tests utilisés, laboratoire de référence chargé du contrôle ?)

- Les traitements de substitution aux opiacés sont-ils proposés aux détenus et dans quelles conditions (gratuité / exclusion des ressortissants étrangers sans-papiers / secret médical) ?
- Des aiguilles et/ou des seringues sont-elles retrouvées lors des fouilles des cellules ? Fréquence des problèmes liés aux aiguilles ou seringues ? Programmes d'échange d'aiguilles et de seringues en milieu ouvert/en prison ?

4) Médicaments

- Quantité et gamme suffisantes de médicaments / gratuité / date d'expiration ?
- Usage inapproprié de médicaments sur ordonnance, par exemple les benzodiazépines ?
- Proportion de détenus recevant des médicaments (pourcentage des médicaments psychoactifs, pourcentage des benzodiazépines) (par exemple, en général, 30-50 pour cent des détenus reçoivent des médicaments prescrits sur ordonnance)
- Distribution des médicaments (comment ? qui ? confidentialité, surveillance de la prise des médicaments)

D. Activité non thérapeutique / d'expertise

1) Mauvais traitements

- Nombre / type de cas (police, surveillants pénitentiaires, codétenus)
- Certificats médicaux relatifs aux blessures traumatiques :
 - procédures de rédaction : qui peut les demander, les consulter ?
 - allégations / constatations objectives / conclusions
 - système de signalement (quand ? à qui ?)
 - registre spécifique / intervention du médecin légiste

2) Sanctions disciplinaires / mesures de sécurité

- Participation du personnel soignant à la prise de décision / certificat d'aptitude à supporter les sanctions/mesures coercitives ?
- Contrôle médical des placements à l'isolement disciplinaire ? Fréquence ?

Divers

- Certificats d'incapacité à la détention
- Grèves de la faim (directives administratives ? procédures écrites ?)
- Recherche biomédicale : personnel/détenus impliqués ; comité d'éthique ; type de consentement
- Contrôle des cuisines / contrôle alimentaire / protection contre les agents pathogènes / hygiène et température des salles de stockage, réfrigérateurs / présentation, qualité et quantité des repas / diversité des menus / rapports d'inspection
- Inspection extérieure des services de santé, par qui (rapports, recommandations) ?

E. Dossiers / registres

- Nombre et types (dossier électronique ?)
- Confidentialité (accès de la personne détenue, des avocats, des organes judiciaires, d'autres autorités médicales / quelle procédure ?)
- Qualité des dossiers médicaux (vérifier les dossiers des patients rencontrés)

F. Atmosphère générale

- Relations entre les membres du service médical et les détenus/agents pénitentiaires
- Confidentialité des consultations
- Relations avec les médecins/le personnel infirmier extérieurs au système pénitentiaire
- Indépendance du personnel médical (des autorités pénitentiaires/judiciaires) ? Problèmes de loyauté / conflits d'intérêts

II. Inspection des locaux du service médical

- Nombre de pièces / type (par exemple, pharmacie, rayons X, laboratoire) / hygiène générale
- Contrôle des appareils/équipements (défibrillateur, électrocardiographe, sphygmomanomètre, stérilisateur, etc.)
- Si infirmerie : nombre de pièces/lits / répartition des patients

III. Discussion finale avec le médecin responsable

- Faire apparaître les éventuelles contradictions entre les déclarations faites par l'équipe médicale et :
 - les constatations faites lors de la visite des locaux
 - les plaintes des détenus (dossiers à l'appui)
 - les observations formulées par les autres membres de la délégation